



# Éditorial



## Mai 2010

Votre entreprise évolue pour répondre à l'attente de vos clients. Vos produits ou prestations se modifient et vous devez parfois adapter les postes de travail de vos salariés.

De même, le degré d'exigence sur les conditions de travail augmente, comme d'ailleurs s'accroît l'évolution de la santé globale de la population. A.D.E.S.T.I., votre service de santé au travail, doit anticiper ces évolutions, nous sommes à vos cotés pour vous aider à identifier et à prévenir les risques nouveaux, pour vous aider à combattre, à réduire et si possible éliminer les risques déjà connus.

Plus que jamais le Médecin du Travail et nos équipes pluridisciplinaires restent vos interlocuteurs privilégiés ainsi que ceux de vos salariés. Nos Médecins, pivot de la prévention dans vos entreprises, sont entourés de spécialistes, psychologue, ergonomes, infirmières, techniciens en métrologie, IPRP, SAST.

Ils sont à votre disposition, consultez les pour vous aider en particulier dans l'établissement du document unique d'évaluation des risques.

Cependant, nous vous l'avons déjà écrit, les ressources médicales diminuent et ne suffisent plus à répondre aux besoins fixés par le cadre réglementaire.

Dès lors la pratique des services de santé au travail évolue, par obligation plus vite qu'une réglementation devenue inapplicable.

A.D.E.S.T.I., votre service de santé au travail **privilégie l'action en milieu de travail**, c'est l'esprit de la prévention le plus en amont possible, sans pour autant négliger la relation individuelle, à l'occasion de visites médicales obligatoires mais surtout nécessaires en certaines circonstances.

Ce faisant nous sommes placés devant une « formalité impossible », c'est-à-dire que l'addition des temps de travail de tous nos médecins, ne permet pas de satisfaire aux obligations légales. Elle ne pourra se résoudre que par l'évolution de la réglementation.

Alors, que rapidement vienne cette réforme que nous attendons depuis trop longtemps.

Patrick MORON.  
Directeur.



**P 2 Recrutement de collaborateurs**



**P 3 Prévention primaire**



**P 2 Bilan du pôle pluridisciplinaire**



**P 4 Zoom sur un risque professionnel : les T.M.S.**



**P 3 Maintien dans l'emploi**



**Consultez notre site internet : [www.adesti.fr](http://www.adesti.fr)**



### Recrutement d'une psychologue du travail



Priscilla Martin, diplômée en psychologie sociale et du travail à l'université de Nantes, s'est formée à l'identification, l'analyse et la gestion des risques psycho-sociaux liés notamment aux modes d'organisation du travail, aux relations interpersonnelles ou aux risques d'agression et de violence au travail. Elle adoptera dans le cadre de ses fonctions :

- une démarche préventive : diagnostic conseil, formation et information du personnel.
- une démarche dite curative lorsqu'une situation traumatisante sera apparue : entretiens individuels ou en groupe, médiations en cas de conflit...adaptée en fonction du contexte

La psychologue du travail, au même titre que chacun des autres membres du pôle pluridisciplinaire, est ainsi à votre disposition ainsi qu'à celle des médecins du travail dans un objectif de prévention de toute altération de la santé mentale des travailleurs du fait de leurs travail.

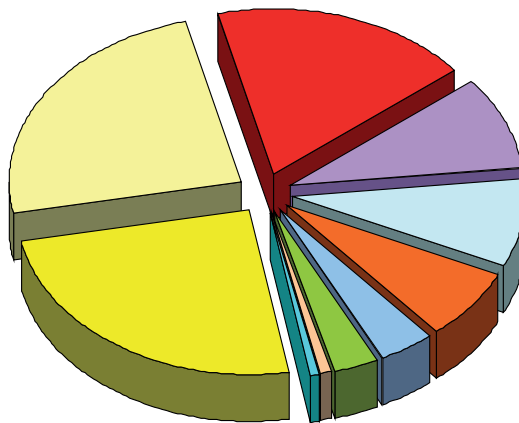
## Bilan 2009 des activités du pôle pluridisciplinaire

**Depuis 7 ans** maintenant, ADESTI met à disposition de ses adhérents un pôle pluridisciplinaire. Celui-ci est composé d'Intervenants en Préventions des Risques Professionnels (IPRP), de Secrétaires Assistants en Santé au Travail (SAST), de techniciens de métrologie et d'infirmières en santé au travail. Ces différents intervenants viennent en appui des diverses missions effectuées par les médecins du travail pour effectuer notamment :

- des **évaluations des risques professionnels (EvRP)** : aide à la rédaction de Documents Uniques, recueil de données de Fiches d'entreprises, diagnostics conseils, évaluation du risque chimique...
- des **analyses ergonomiques** de postes et locaux de travail
- des **études de métrologie** : bruit, poussières, vibrations, éclairage, coût cardiaque, vitesse d'air, température ou hygrométrie notamment
- des **actions de sensibilisations** sur les risques professionnels (réunions de groupe en entreprise, plaquettes de sensibilisation)

Ainsi, en 2009, **591 actions en milieu de travail ont été réalisées pour 464 adhérents différents.**

	Nombre d'actions
Recueil Fiches d'entreprises	149
Réunions / Visites en entreprises	139
Aide EvRP	107
Ergonomie	56
Métrologie Bruit	49
Métrologie Vibrations	42
Evaluation Risque Chimique	22
Métrologie Poussières	19
Métrologie Lumière	5
Métrologie Autres	3



Toutes ces prestations sont incluses en tout ou partie dans votre cotisation annuelle

**Vous pouvez vous aussi en profiter**

**Contactez le pôle pluridisciplinaire au 02 35 07 95 26**

### Prochaines dates de formations inter entreprises

#### Sauveteur Secouriste du Travail :

- **Formations initiales (12 heures)** : 18 et 25 mai 2010 ; 21 et 28 septembre 2010
- **Formations recyclages (4 heures)** : 4 mai 2010 ; 9 juin 2010 ; 14 septembre 2010

#### Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (Ex Gestes et postures) :

- 22 avril 2010 ; 20 mai 2010 ; 28 juin 2010

Nos formateurs se déplacent également dans vos entreprises pour animer des sessions spécifiques

CONTACT : Guillaume MAURY E - mail : [adestiform@wanadoo.fr](mailto:adestiform@wanadoo.fr)  
Tel : 02 35 07 95 10 / 06 70 60 67 90



## CELLULE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Vous êtes salarié et vous éprouvez des difficultés à votre poste de travail suite à des problèmes de santé, vous pouvez contacter votre Médecin du Travail et notre Cellule Maintien dans l'Emploi au 02 35 12 44 92.

Vous êtes employeur et l'un de vos salariés est en difficultés à son poste de travail suite à un problème de santé, vous pouvez contacter votre Médecin du Travail et notre Cellule Maintien dans l'Emploi au 02 35 12 44 92.

## Un bel exemple de prévention primaire chez Hydraunorm

L'entreprise HYDRAUNORM a adressé les fiches de données de sécurité, (FDS), concernant les produits chimiques dangereux utilisés dans l'entreprise à son médecin du travail. Les FDS s'obtiennent gratuitement, en français, sur demande, auprès du fournisseur, du fabricant ou de l'importateur de produits chimiques dangereux pour la santé ou pour l'environnement.

L'étude de ces fiches a permis un inventaire et une classification des dangers avec notamment le repérage de trois produits classés CMR, c'est à dire Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques ou dit autrement pour cette dernière catégorie, toxiques pour la reproduction humaine.

Ce travail a fait l'objet d'une restitution sur le risque chimique en entreprise, documentée, commentée et expliquée.

Les substances CMR, parmi les plus dangereuses pour la santé, sont susceptibles d'augmenter la fréquence des cancers, des mutations génétiques ou des anomalies de la reproduction, de façon certaine pour la classe I, de façon très probable pour la classe II et de façon suspectée pour la classe III, même si pour cette dernière on manque de preuves suffisantes.

Quoi qu'il en soit et quelle que soit la classe de CMR concernée, le principe d'élimination et de substitution doit être appliqué quand cela est possible.

On retrouve cette logique de prévention dans l'article L 4121-2 du code du travail qui décline les principes généraux de prévention, à savoir dans son alinéa premier : « éviter les risques » et dans son alinéa sixième : « remplacer ce

qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui l'est moins ».

La connaissance du décret de 2003 sur la prévention des risques chimiques et du décret de 2001 sur la prévention des risques CMR est essentielle pour la mise en oeuvre d'une bonne prévention du risque chimique en entreprise. Face à une législation parfois complexe sur ce sujet, le service de santé au travail est en capacité d'apporter une aide certaine aux entreprises.



L'entreprise HYDRAUNORM a opté pour l'élimination de ses produits CMR, solution la meilleure, en organisant une reprise des dits produits par le fournisseur. Ce dernier a également supprimé du programme de base de composition des peintures les trois références concernées, afin qu'elles ne puissent plus entrer dans la composition d'aucune teinte.

D'autres références déjà existantes seront désormais utilisées en lieu et place.

L'entreprise a bien noté la nécessité de mettre en place des fiches de poste ainsi que des fiches d'exposition professionnelle relatives à l'exposition potentielle aux autres produits chimiques dangereux utilisés dans l'entreprise.

Il s'agit là d'un bel exemple de prévention primaire par la suppression du danger avec comme conséquence évidente la disparition du risque.

DR ROGER



# Zoom sur un risque professionnel : Les Troubles Musculo-Squelettiques

## Le syndrome du canal carpien :

### Aspects cliniques :

Il se manifeste en particulier chez la femme d'âge moyen, par des **fourmillements pénibles et des douleurs brûlantes de la main et des doigts**, remontant sur l'avant-bras et le bras. Il existe une diminution de la sensibilité et une perte de la force musculaire à la base du pouce.

Les fourmillements dans les doigts, témoins de l'atteinte sensitive, apparaissent en particulier la nuit au début, mais le syndrome s'aggravant, ils finissent devenir plus ou moins permanents, et une atteinte motrice s'installe : le sujet se plaint alors de manque de force dans les doigts et les mains, lâche les objets qu'il tient.

Il est lié à la compression du **Nerf Médian** dans un canal situé en avant du poignet. Dans cet espace réduit, le nerf peut être soumis à des **micro-traumatismes répétés** à l'occasion de mouvements du poignet lors de certains gestes professionnels (manipulation d'outils, utilisation du clavier d'ordinateur ou de la souris) ou ménagers (lavage, repassage).

Une intervention chirurgicale permet de libérer le nerf médian comprimé, mais elle ne doit pas intervenir trop tardivement car la récupération de la force musculaire risque d'être alors incomplète, et le sujet peut alors garder des séquelles invalidantes.

Ce syndrome est inscrit au Tableau 57 des Maladies Professionnelles pour les travaux comportant de façon habituelle des **mouvements répétés ou prolongés d'Extension du poignet**, de préhension ou d'appui sur le talon de la main.

### Côté prévention :

Pour éviter cette compression nerveuse, il faut veiller à :

Ne pas appuyer sur cette région  
Refuser l'hyper extension du poignet

La prévention passe donc par :

- La limitation dans le temps des gestes répétitifs qui entraînent à terme des traumatismes du nerf médian ; varier les activités au cours de la journée de travail  
Par exemple, on recommandera à l'employée de maison de ne pas repasser plusieurs heures à la suite, et on conseillera l'utilisation d'un « balai espagnol » pour le lavage des sols afin d'éviter de tordre les serpillières.
- Le développement de la polyvalence dans les entreprises afin de favoriser les changements de postes permettant d'éviter une trop grande répétitivité des gestes de travail
- La sensibilisation au risque lors de l'appui répété ou prolongé sur le talon de la main :  
En particulier, on évitera de taper sur le clavier d'ordinateur en prenant appui sur le bord du bureau : le syndrome du canal carpien est très fréquent chez les utilisateurs d'ordinateur
- La recommandation d'éviter les gestes en hyper extension des poignets

La consultation en santé au travail est l'occasion pour le médecin du travail de sensibiliser et d'informer les salariés sur ce risque professionnel et sur les gestes à éviter:

Les interventions en entreprise des différents intervenants en Prévention des Risques Professionnels (ergonomes, infirmiers en santé au travail, médecins du travail, SAST), permettent d'identifier certaines situations de travail à risque, et de trouver des solutions parfois simples pour l'amélioration des conditions de travail, et la prévention de cette pathologie invalidante.

Dr Didier MARTIN  
Dr Nathalie ORANGE  
Dr Martine VIVIEN



ADESTI  
66, Quai de Boisguilbert  
B.P. 647 – 76007 ROUEN CEDEX 1  
Tél. 02 35 07 95 10 – Fax 02 35 89 23 52  
<http://www.adesti.fr>

Directeur de la publication : Patrick MORON.  
Comité de rédaction : Patrick MORON, Guillaume MAURY,  
Dr VIVIEN, Dr ORANGE.  
Conception, réalisation : Brigitte LHERMITTE  
Impression : HÉLIO SERVICE